PIANOS

STEINWAY, KNABE, SHONINGER, MEHLIN, BEHR, WALDORF, SINGER, SOHMER, FISCHER.

MEILLEURES FABRIQUES,
PRIX LES PLUS BAS,
CONDITIONS LES PLUS FACILES.
715 RUE DU CANAL.

GRUNEWALD.

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

315-317

Rue South Liberty,

Entre Tulane Avenue et la rue Gravier,

RESIDENCE A UN ETAGE A DEUX CORPS DE LOGIS.

319

Rue South Liberty,

Entre la rue Gravier et Tulane Avenue.

RESIDENCE A DEUX ETAGES.

VENTE EN PARTAGE.

GEO. E. MACAIRE VS G. L. MACAIRE.

No 57,328—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureaux No 813 rue Commune

Mercredi, le 30 novembre 1898,

midi, il sera vendu à l'enchère publique, au

NEW ORLEANS REAL ESTATE EXCHANGE,

No 717 rue Commune, entre les rues **Carondelet et St Charles,** en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 21 octobre 1898, et signé le 27 octobre 1898, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-suivantes, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes, voies et dépendances y appartenant ou ayant droits, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet numéro 339, borné par les rues LIBERTE, HOWARD et GRAVIER et TULANE AVENUE (anciennement rue Commune); lequel lot de terre et désigné par la lettre "B" sur un plan dresser par D. E. Seghers, arpenteur, daté septembre 20 1898, annexé à l'inventaire pris par M. C. Soniat, notaire Public, le 20 septembre 1898, lequel dit lot mesure 37 pieds 9 pouces à la rue LIBERTY, 71 pieds 6 lignes sur une première ligne vers TULANE AVENUE, puis s'élargissant 13 pieds 6 pouces sur une ligne courant vers TULANE AVENUE, parallèle à la rue LIBERTY, 35 pieds 6 pouces 2 lignes sur une seconde ligne de profondeur vers le fond, par 51 pieds 6 pouces de largeur dans le fond et 106 pieds 7 pouces sur le côté opposé vers la rue GRAVIER le divisant du lot "C," ledit lot B, forme une partie du lot numéro 5 et du tout du lot numéro 4, d'après le plan de Louis Surgi, voyer, daté le 5 mai 1842, annexé à un acte de Charles Boudousquié, daté le 13 mai 1842. Le dit lot "B" commençant à une distance de 100 pieds de l'encoignure des rues LIBERTY et TULANE AVENUE.

Les améliorations consistent en une maison à un étage, à deux corps de logis ayant de chaque côté deux chambres et un cabinet citerne, lieux d'aisance.

Connue par les numéros municipaux 315 et 317 rue SOUTH LIBERTY.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendence y appartenant ou ayant droits, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 339, borné par les rues LIBERTY HOWARD et GRAVIER et TULANE AVENUE (anciennement RUE COMMUNE), lequel lot de terre est désigné par la lettre "C" d'après le plan de D. E. Seghers, Arpenteur, date le 20 Septembre 1898, annexé à l'inventaire pris par M. C. Soniat, Notaire Public, le 20 Septembre 1898, et mesure 23 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue LIBERTY, 23 pieds 9 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond, sur 106 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot "C" est composé d'une partie du lot numéro 5, sur un plan de L. Surgi, arpenteur, daté le 5 mai 1842, annexé pour référence à un acte de Charles Boudousquié, Notaire, daté le 13 mai 1842.

Les améliorations consistent en une maison à deux étages ayant deux chambres au rez de chaussée et deux chambres à l'étage supérieur, petite bâtisse en brique à l'arrière, et une autre bâtisse à un étage au fond ayant 3 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

Connuee par le numero 319 rue SOUTH LIBERTY.

Termes et conditions—La moitié au plus comptant, la balance à un crédit de un ou un et deux ans, garanti par les billets de l'acquereur portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement. 3 0 0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuit a et toutes clauses usuelles de sécurité dans les actes de vente, les acquéreurs assumant les taxes de 1898, en sus du prix d'adjudication, et déposera avec l'encanteur 10 0,0 du montant de la vente au moment de l'adjudication, d'accepter les polices d'assurances existantes et remboursera les primes non expirée de la police et n'auront droit aux loyers qu'après le jour du passag de l'acte de vente.

Actes de ventes pardevant Meloney C. Soniat, notaire public aux frais des acquéreurs, y compris les timbres de revenus des Etats-Unis.

29 oct -- nov 5 12 19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Nicolina Sciambra

No 57,542—Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 813 rue de la Commune, MERCREDI, le 23 novembre 1898, à midi, il sera vendu à l'enchères publiques, à la Bourse d'Encan du New Orleans Real Estate Exchange, No 717 rue de la Commune, entre les rues Carondelet et St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Theard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, daté le 18 octobre 1898, pour le compte de ladite succession, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, moyens, privilèges et appartenances y appartenant ou y appartenant en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Rochoblave et Dorgenois, et désigné par le numéro un de l'ilet numéro quatorze, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 25 mai 1848; ledit lot mesure 30 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Dumaine par 81 pieds 1 ligne de profondeur et de face sur la rue Rochoblave, 81 pieds 3 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 29 pieds 11 pouces 1 ligne de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent en une maison à un étage avec les dépendences.

Termes et Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, l'acquéreur d'assumer le paiement des taxes d'Etat pour l'année 1898 en sus de son enchère.

Acte de vente pardevant Felix J. Puig, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

23 oct—23 30—nov 6 13 20 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES AMELIORÉES ET DE CHOIX

—DANS LE—

SIXIEME DISTRICT.

Succession de Elizabeth Fleishmann, femme décédée de Guillaume D. Andrieu.

No 51,612—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR et ESCOFFIER,—Placide J. Spear, encanteur — Bureau, No 813, rue Commune,

Mercredi, le 30 Novembre 1898,

à midi, il sera vendu à l'enchère publique au

New Orleans Real Estate Exchange,

No 717 rue COMMUNE, entre les rues CARONDELET et ST-CHARLES, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté le 22 octobre 1898, les propriétés ci-après décrites, pour le compte de la dite succesion, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant; situé dans le Faubourg Ess Boulingy, Sixième District de cette ville, dans l'ilet numéro onze nouvel ilet numéro cent cinquante borné par les rues CONSTANTINOPLE, LAUREL, AUSTERLITZ et ANNONCIATION (autrefois Jersey), ledit lot est désigné par le numéro vingt, sur le plan dressé par A. S. Phelps, voyer, daté le 15 Février 1849, déposé dès le Bureau de Joseph R. Beard, anciennement notaire en cette ville, formant l'encoignure des rues AUSTERLITZ et LAUREL et mesure 30 pieds de face sur la rue LAUREL sur une profondeur et face à la rue AUSTERLITZ de 125 pieds 2 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage, numéro 3942 rue LAUREL et 628 rue AUSTERLITZ, occupée par une grocerie en détail, ayant 6 chambres, citerne, parterre, lieux d'aisance, etc, et un cottage double ayant 4 chambres, citerne, etc, connu sous les Nos 618-620 rue AUSTERLITZ.

2° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies privilèges, servitudes et appartenances, ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Faubourg East Boulingy, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro cent cinquante sur le nouveau plan dressé par H. C. Brown, voyer, borné par les rues AUSTERLITZ, LAUREL, CONSTANTINOPLE et JERSEY, ledit lot est désigné par le numéro dix-neuf, d'après un plan dressé par A. S. Phelps, voyer daté le 15 février 1849, et déposé pour référence dans le bureau de J. R. Beard, autrefois notaire public en cette ville. Ledit lot mesure 30 pieds de face sur la rue LAUREL, sur 125 pieds 2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesures américaine.

Les améliorations consistent en un cottage d'un étage, occupé par un salon d'huiliers et résidence ayant trois chambres, etc.

Les propriétés PREMIÈREMENT et SECONDEMENT décrites seront vendues ensemble en bloc, les portions occupées par la GROCERIE et le SALON D'HUITRES seront vendues sujettes au bail en faveur de A. W. Nabrstedt expirant le 30 septembre 1899, à raison de $25 par mois, payable mensuellement, le petit cottage à l'arrière, Nos 618 et 620 rue AUSTERLITZ, est loué au mois à d'autres locataires, sans bail, à raison de $10 par mois.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet numéro onze du Faubourg East Boulingy, nouvel ilet désigné par le numéro cent cinquante, sur le nouveau plan, borné par les rues AUSTERLITZ, JERSEY, CONSTANTINOPE et LAUREL, ledit lot est désigné par le numéro dix-huit, sur un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, daté le 15 février 1849, déposé dans le bureau de J. R. Beard, autrefois notaire public en cette ville, ledit lot mesure 30 pieds de face sur la rue LAUREL sur 125 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure américaine.

Les améliorations consistent en un cottage ayant deux chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc., connu par le numéro municipal 3946 rue LAUREL. Loué $6 par mois.

4° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte y appartenant située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet numéro cent cinquante-et-un, borne par les rues ANNONCIATION (autrefois JERSEY), AUSTERLITZ, GENERAL TAYLOR et CONSTANTINOPLE, mesurant 55 pieds 6 pouces de face sur la rue AUSTERLITZ, commençant à un point 30 pieds de l'encoignure des rues AUSTERLITZ et ANNONCIATION sur 60 pieds de profondeur, mesure méthaire: ledit lot de terre est la partie en arrière d'un grands grands portion de terre qui forme l'encoignure des rues ANNONCIATION et AUSTERLITZ. Les améliorations consistent en un cottage ayant 3 chambres, cuisine, citerne, etc, et en outre, lieux d'aisance, etc. Connu sous le Nr 609 rue AUSTERLITZ. Loué $7 par mois.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou ayant appartenue situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet numéro cent cinquante et un, borné par les rues ANNONCIATION (autrefois JERSEY), AUSTERLITZ, GENERAL TAYLOR et CONSTANTINOPLE, mesurant 55 pieds 6 pouces de face sur la rue AUSTERLITZ, commençant à un point 30 pieds de l'encoignure des rues AUSTERLITZ et ANNONCIATION sur 60 pieds de profondeur, mesure méthaire: ledit lot de terre est la partie en arrière d'un grands grands portion de terre qui forme l'encoignure des rues ANNONCIATION et AUSTERLITZ. Les améliorations consistent en un cottage ayant 3 chambres, cuisine, citerne, etc, et en outre, lieux d'aisance, etc. Connu sous le Nr 609 rue AUSTERLITZ. Loué $7 par mois.

Termes et conditions—Comptant et l'acquéreur devra déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente et assumer les taxes de l'année 1899; acte de vente pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais des acquéreurs.

13 Oct—13 14 15 16 23 30—nov 6 13 14 15

Geo. G. Friedrichs & Cie.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

ELIGIBLE COTTAGE SIMPLE

No 1812 rue Orléans,

Entre les rues Derbigny et Roman,

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO —Geo. G. Friedrichs, encanteur —Bureau 838 rue Commune — MARDI, le 22 novembre 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division D, maintenant absent en congé, daté le 11 octobre 1898, et rendu dans la succession de François Bellaire, ou Bellaire ou Belair, No 57,454 du docket de ladite Cour.

Le désirable cottage No 1812 rue Orléans, décrit comme suit Un certain lot ou portion de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans cette partie autrefois connue comme le faubourg Tremé dans l'ilet compris entre et borné par les rues Orléans, Roman, St-Pierre et Derbigny, formant une partie du lot de terre désigné par le No 4 de l'ilet No 58, sur un plan dessé par J. Pilié le 1er mai 1850, et déposé en l'étude de D. McCoy, autrefois un notaire dans cette ville, ladite portion de terre mesurant 27 pieds de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 57 pieds, et est borné sur un côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à M. Passbon, et sur l'autre côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à Edmond et autre propriété. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies et avantages qui y appartiennent

Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste s'il y en a doit être représenté par des billets à recevoir payables un an après date à 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final, avec les clauses usuel es d'hypothèque lien de vendeur et assurances; les taxes de 1898 doivent être payées par l'acquérant et l'acte de vente pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 oct—20 23 30—nov 6 13 22

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charmant Cottage

1114 rue Trémé, entre les rues Ursulines et Chemin du Bayou,

Loué à raison de $13 par mois.

Succession de Veuve J. P. Montagnet.

No 57,406—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR ET ESCOFFIER, — Placide J. Spear, encanteur—Bureau 813, rue Commune, —

Mercredi, 16 Novembre 1898,

à midi, il sera vendu aux enchères publiques à la

Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans,

No 717 rue COMMUNE, entre les rues ST. CHARLES et CARONDELET, en vertu de et conformement à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division D, maintenant en congé, en date du 11 octobre 1898, pour le compte de ladite succession, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:—

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le faubourg Tremé, second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tremé, maintenant Liberté, St Claude et Ursulines et le Chemin du Bayou, faisant partie du lot désigné par le No 22, sur un plan fait par J. Pilié et ladite portion de terre mesurant en mesure française 27 pieds de face à la rue Tremé, maintenant Liberté, sur 50 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en un charmant cottage ayant cinq chambres, cuisine avec deux chambres, citerne, lieux d'aisance, et connu par le numéro municipal 1114 rue TREMÉ.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance s'il y en a à un ou 2 ans en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec les liens et privilèges du vendeur sur la dite propriété portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement. L'acte de vente sera aux frais des acquéreurs et passé pardevant John E. Lafier, notaire, et devra contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité quant au paiement des honoraires d'avocats et du transfert des polices d'assurance, l'acquéreur devra déposer 10 0/0 du prix d'adjudication comme garantie, avec l'encanteur pour lier la vente, et payer les taxes pour l'année 1898 en plus et au-delà du prix d'adjudication.

16 oct—16 23 30—nov 6 13 16

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE NO 623 RUE JOHNSON.

Dans l'affaire de la succession de Edward Casserly et sa fille, Marie Casserly, No 57,343 du dossier de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C et la succession de Veuve Edw. Casserly. No 57,344 du dossier de la même cour, Division B.

PAR W. H. FITZPATRICK, encanteur, Bureau 336, rue Carondelet, le MARDI, 15 novembre 1898, à midi, à la Bourse, 840 et 842 rue Commune, où sur les plans figurent les dimensions et autres particularités, conformément à deux ordres divers de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, datés et signés le 10 octobre 1898, et rendus dans les successions ci-dessus intitulées et numérotées, autorisant à W. H. Fitzpatrick encanteur d'annoncer et de vendre aux enchères publiques, après les délais légaux usuels, les propriétés suivantes, à savoir:

"Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville dans l'ilet numéro "Quatre-Vingt", maintenant l'et No 499, borné par les rues Poydras, Perdido, Prieur et Johnson et désigné comme lot No Quatorze (ancien numéro) mesurant vingt neuf pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Johnson sur cent cinquante-et-un pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles, conformément à un plan fait par Bringier, voyer, en date du 20 avril 1839 et déposé dans l'étude de L. Mc Cay, ancien notaire, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies et avantages qui y appartiennent en quelque sorte. Les améliorations consistent en un cottage en bois, ardoisé, portant le numéro municipal ci-dessus décrit, avec une bâtisse en bois dans le fond. La bâtisse de devant contient quatre chambres et cuisine. La bâtisse du fond contient quatre chambres, hangar, citerne, etc.

Termes et conditions—Comptant et l'acquéreur devra déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente et assumer les taxes de l'année 1899; acte de vente pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais des acquéreurs.

13 Oct—13 14 15 16 23 30—nov 6 13 14 15

Geo. G. Friedrichs & Cie.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

ELIGIBLE COTTAGE SIMPLE

No 1812 rue Orléans,

Entre les rues Derbigny et Roman,

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO —Geo. G. Friedrichs, encanteur —Bureau 838 rue Commune — MARDI, le 22 novembre 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division D, maintenant absent en congé, daté le 11 octobre 1898, et rendu dans la succession de François Bellaire, ou Bellaire ou Belair, No 57,454 du docket de ladite Cour.

Le désirable cottage No 1812 rue Orléans, décrit comme suit Un certain lot ou portion de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans cette partie autrefois connue comme le faubourg Tremé dans l'ilet compris entre et borné par les rues Orléans, Roman, St-Pierre et Derbigny, formant une partie du lot de terre désigné par le No 4 de l'ilet No 58, sur un plan dessé par J. Pilié le 1er mai 1850, et déposé en l'étude de D. McCoy, autrefois un notaire dans cette ville, ladite portion de terre mesurant 27 pieds de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 57 pieds, et est borné sur un côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à M. Passbon, et sur l'autre côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à Edmond et autre propriété.